

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2020/013

SEANCE DU 26 MAI 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

L' an deux mille vingt, le vingt-six mai, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Date de la Convocation**

20.05.2020

**Date d'Affichage**

27.05.2020

**Objet de la Délibération**

Détermination du nombre  
d'administrateurs du conseil  
d'administration du CCAS.

**Présents** : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, TRIAES, JUMEL, GARCIA, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PANAVILLE, PADRA, AITA, RECH, SUC, EVEN, MEYER, DASSENOY, MARC, LEROUX, GOMES, RANCHET, LOUBEAU, PEGUES, VITRICE, PIGATTO, DEGEILH, DOLAGBENU, COURET.

**Absents** :

Mme MAZAUDIER procuration à M. TOUNTEVICH,  
Mme MONFRAIX procuration à Mme VITRICE,  
M. CHONG KEE procuration à Mme VITRICE.

**Secrétaire** : Mme LEROUX

Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 16 le nombre d'administrateurs du C.C.A.S., répartis comme suit :

- 8 membres élus au sein du conseil municipal,
- 8 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

A ce nombre s'ajoute le Maire qui est Président de droit du Conseil d'administration du C.C.A.S.

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

Christophe Tountevich

